

MÉMOIRE

Projet d'implantation du terminal méthanier
Rabaska et des infrastructures connexes

Lévis

6211-04-004

Lévis, le 10 janvier 2006

Secrétaire du BAPE

À l'attention de la coordonnatrice du secrétariat de la commission

**Projet d'implantation du terminal méthanier Rabaska
et des infrastructures connexes.**Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Qc) G1R 6A6

Madame, Monsieur,

Je suis résidente de Lévis depuis environ 10 ans et mon conjoint demeure dans la maison familiale, de ses parents, soit depuis 41 ans, c'est-à-dire depuis sa naissance. Si le projet se réalise, la résidence sera située à environ 750 mètres du projet du terminal et à 500 mètres des futurs réservoirs.

Les arrière-grands-parents de mon conjoint se sont établis, à Lévis, au début du siècle. Ils ont pris la décision de venir s'installer dans ce secteur pour cultiver les terres, pour la tranquillité, pour les grands espaces verts ainsi que la vue sur le fleuve. Les parents de mon conjoint ont pris la même décision de demeurer au même endroit, loin des bruits et de la pollution et pour vivre dans un environnement sain.

Lors de la première partie des audiences, le mois de décembre dernier, une question a été adressée au promoteur lui demandant s'il pouvait garantir, lors des premières années d'exploitation qu'il n'y aurait pas d'incidents ou d'accidents majeurs? Le promoteur a répondu qu'il était impossible de garantir cela.

Les gens du secteur n'ont pas choisi de vivre avec un tel type de projet qui peut comporter des risques. Nous ne sommes pas à l'abri des accidents, des erreurs humaines, cela peut arriver en tout temps, même avec les meilleurs protocoles de travail. Alors, si les gens doivent vivre, toujours dans l'inquiétude qu'il peut arriver un accident, cela n'est pas une vie. Il y a des gens qui sont installés depuis très longtemps, soit quarante ans et plus, et s'ils doivent quitter, car craintes qu'un tel projet arrive, il y aura alors un déracinement social.

Le promoteur a toujours dit qu'il n'imposerait pas leur projet si la population n'était pas favorable. Dans le secteur, les gens sont contre ce projet. Alors, pourquoi le promoteur s'acharne-t-il à vouloir implanter son projet à tout prix si la population concernée n'est pas favorable à ce projet?

Nous nous devons, en tant qu'humain, de protéger notre environnement en cessant de détruire la planète avec des industries qui produisent beaucoup de gaz à effet de serre.

Nous devons penser aux générations futures, car une qualité de vie et un environnement sain sont bien plus importants que les gazodollars de Rabaska.

Le gouvernement ne peut accepter un tel projet, polluant et bruyant, situé dans un secteur touristique, pittoresque, agricole et patrimonial.

C'est pour toutes ces raisons et autres, que nous croyons que ce projet devrait être refusé.

Johanne Delaunais & Pierre Martel